

1/ Enjeux et objectifs :

Le budget primitif 2023 de la ville a été élaboré en tenant compte des priorités politiques et des objectifs budgétaires et financiers définis dans le rapport d'orientations budgétaires examiné par le conseil municipal lors de sa séance du 16 février dernier.

Malgré des perspectives financières incertaines, dans un contexte de ralentissement économique et de forte inflation (crise énergétique...), la ville fait le choix d'une construction budgétaire volontariste autour des objectifs politiques suivants :

- Poursuivre la réalisation des priorités fixées en début de mandat (éducation, cadre de vie, solidarités et transition écologique) ;
- Soutenir l'investissement en limitant le recours à l'emprunt ;
- Maintenir et développer un service public de qualité et de proximité aux Jocassiens ;
- Ne pas augmenter les impôts.

2/ Présentation du projet :

Le BP 2023 (dépendances réelles de fonctionnement et d'investissement) s'équilibre à hauteur de 29 M€ hors reports, en hausse de 2,5 M€ (soit 9,5%) par rapport au BP 2022.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 956 K€ (4,14 %) principalement dû à la hausse des recettes fiscales à hauteur de 1 088 K€ et dans une moindre mesure à la hausse des subventions perçues et des produits des services et du domaine. La reprise du résultat antérieur est en diminution de 483 K€ compte tenu qu'il a été choisi de financer plus significativement la section d'investissement dès l'affectation des résultats. Hors reprise des résultats antérieurs les recettes de fonctionnement seraient donc en hausse significative de 1 439 K€, soit 7 %.

La principale hausse des recettes de fonctionnement provient des recettes de fiscalité, suite à la revalorisation des bases votée par l'Etat. En effet, la majorité municipale, comme elle s'y était engagée et afin de ne pas grever les budgets de ses administrés déjà impactés par l'inflation et la hausse de l'énergie, a décidé de ne pas augmenter la fiscalité sur ses contribuables.

Comme l'an passé, la commune demeure prudente sur la perception du FSRIF qui a été impactée par la réforme du calcul des indicateurs en loi de finances 2022. La commune a vu son classement s'améliorer, puisqu'elle est passée du rang de 184 sur 186 au rang de 178 sur 193. Cependant, les incertitudes liées à l'arrivée de nouveaux habitants persistent. L'inscription de la recette a été maintenue à hauteur de 562 K€.

Compte tenu de l'arrêt des confinements et des jauges en 2022, la commune anticipe pour une seconde année consécutive une hausse des subventions perçues qui progresseront de 12 % (+161 K€).

Les dépenses de fonctionnement progressent de 2,16 M€, soit une augmentation de 11%.

Elle s'explique essentiellement par la conjonction, en 2023, de facteurs subis par la ville à savoir :

- La forte poussée de l'inflation constatée depuis 2022, particulièrement pour ce qui concerne l'énergie et qui s'est étendue à la plupart des postes de dépenses de fonctionnement (alimentation, marchés de fournitures et de prestations...) pour 1 M€ ;
- Les mesures nationales (revalorisation du point d'indice de +3,5% dès le 1^{er} juillet 2022, revalorisations successives du SMIC,...) des dépenses de personnel pour 1 M€.

La commune enregistre aussi une forte hausse de sa contribution au FPIC de 75 K€, pour la seconde année consécutive.

Si cette progression dynamique des dépenses de fonctionnement, plus importante que celle des recettes, génère un effet-ciseau et un recul prévisionnel de l'épargne brute en 2023 pour s'établir à 2,4 M€, cette évolution apparaît toutefois soutenable pour la ville.

Le taux d'épargne brute se maintient au niveau de 10 % et reflète les efforts d'optimisation de gestion effectués pour assurer à la collectivité un financement de ses dépenses d'investissement sans recourir trop fortement à l'endettement.

Les dépenses d'investissement (*hors remboursement de la dette*) sont en légère hausse de 265 K€, soit 4 %, pour atteindre 6,3 M€ et reflète la volonté de l'exécutif de maintenir les investissements pour préparer l'avenir et améliorer le quotidien des citoyens. A ce montant, il convient d'ajouter des dépenses reportées à hauteur de 4,2 M€.

Les dépenses sont financées par des ressources propres à hauteur de 71 % et externes à hauteur de 19%, de sorte que **le recours effectif à l'emprunt s'élève à 1 M€** (soit 10%).

Enfin, il est à noter que le montant d'emprunt nouveau inscrit au budget primitif est quasi identique au montant prévisionnel de remboursement du capital des emprunts. Cet équilibre montre que la commune, grâce à **ses efforts d'arbitrages, stabilise son encours de dette.**

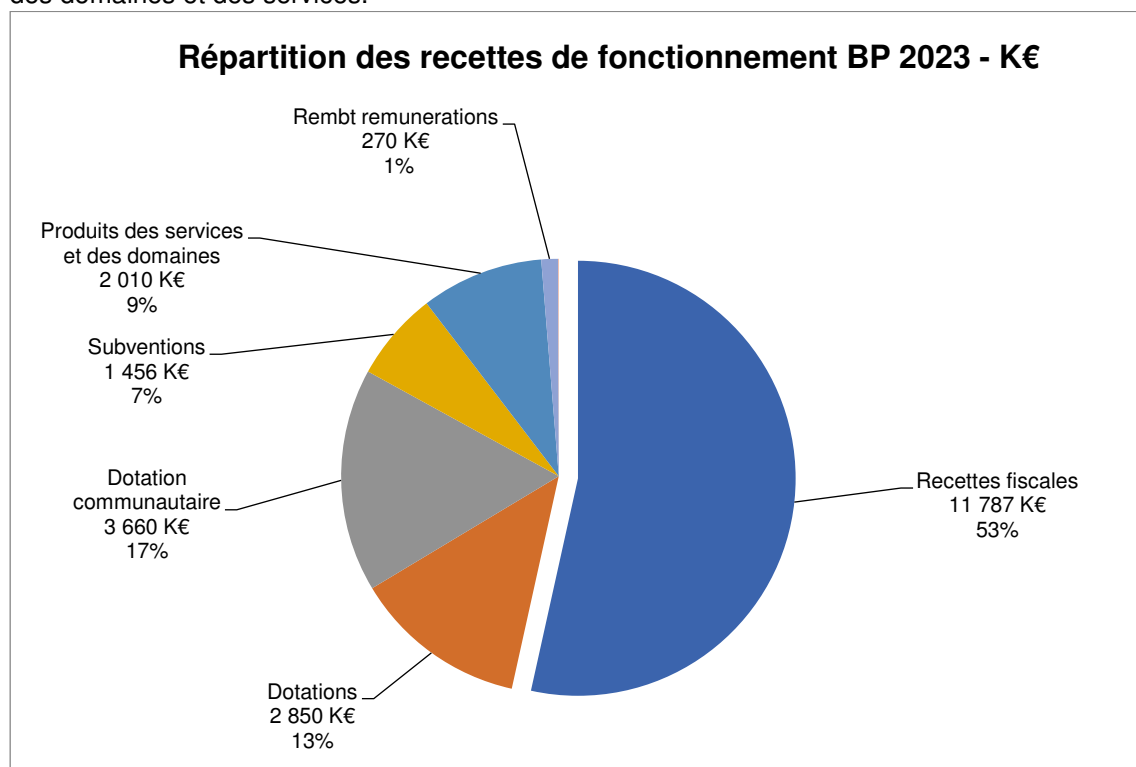
Après une présentation générale des inscriptions par section, la note détaille et commente le budget primitif 2023.

3/ Les grandes lignes du budget primitif 2023

A. La section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Hors reprise des résultats antérieurs, les recettes de la commune sont en hausse de 6,98 % soit + 1 439 K€ principalement du fait de la revalorisation des bases fiscales votée par l'Etat. La commune bénéficiera aussi d'un retour à la normale des subventions et des produits des domaines et des services.

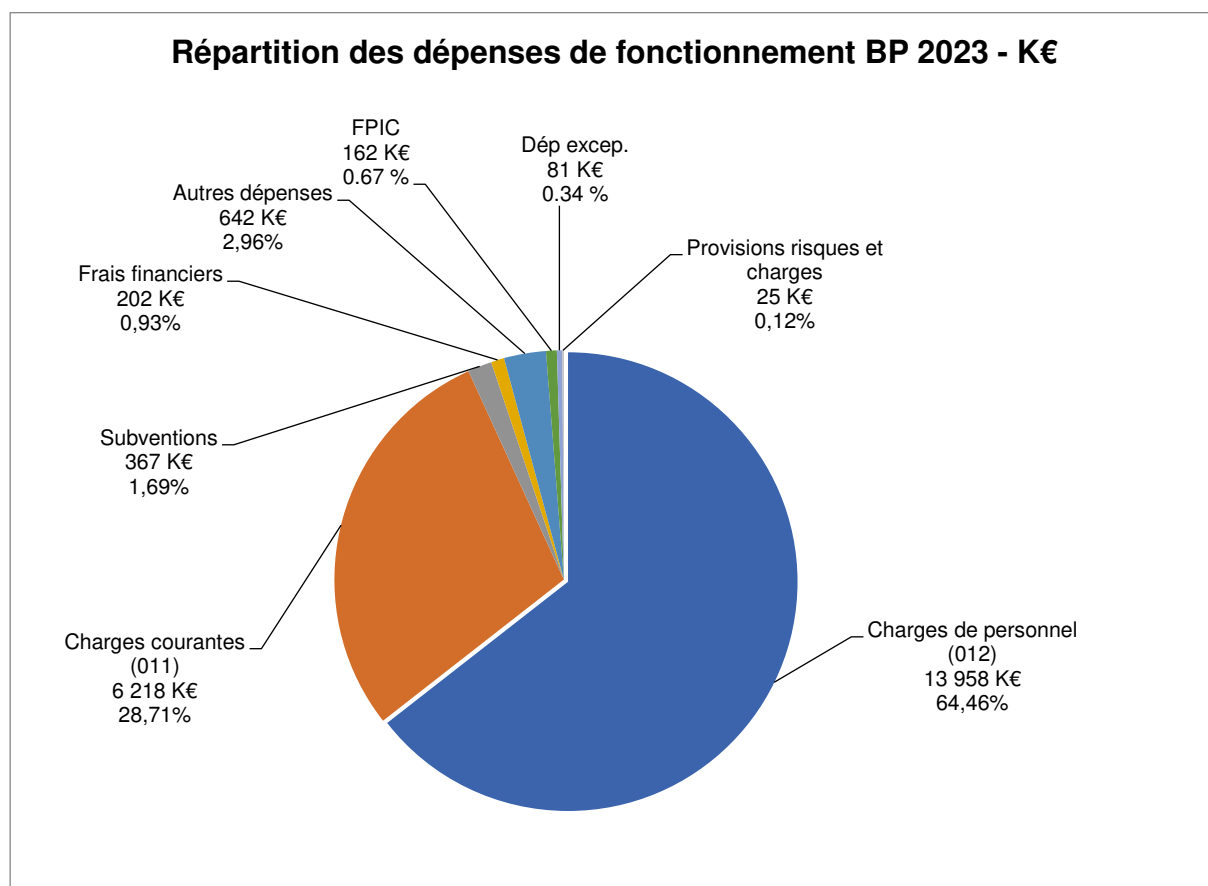


Détail par chapitre :

1. Les **recettes fiscales** sont en hausse de 10,17 % (+ 1 088 K€), principalement du fait de la revalorisation des bases locatives à hauteur de + 632 K€ (+ 7,1 %) en loi de finances.
2. Les **dotations** sont relativement stables (+ 1,18%) et la **dotation communautaire** progresse de 42 K€ pour s'établir à 3 660 K€. Elle demeure une recette importante de la section de fonctionnement pour 17 %.
3. Les **subventions reçues** augmentent de 12,5 % (+ 161 K€) du fait de la hausse de 138 K€ du montant des subventions perçues de la CAF pour le secteur petite enfance.
4. Les **produits des services et des domaines** suivent la même tendance de retour à la normale que les subventions. Ils progressent de 6,32 % (+ 119 K€) suite à la hausse de la fréquentation (petite enfance, Centre Culturel...).
5. Les **remboursements sur rémunération** sont stables – 3 K€ et s'établissent à 270 K€.

2. Des dépenses très impactées par la crise

Les dépenses de fonctionnement sont en forte hausse de + 11 % (+ 2 164 K€) puisqu'elles subissent le triple impact de la hausse de l'énergie, de l'inflation et des mesures gouvernementales destinées au personnel (revalorisation du point d'indice, du SMIC...).



Détail par chapitre :

- 1. Les charges de personnel** augmentent de 993 K€ (+ 7,7%) pour s'établir à 13 958 K€, elles incluent notamment les évolutions suivantes :
 - La prise en compte de la revalorisation du point d'indice, en année pleine (350 K€),
 - La hausse des cotisations URSSAF consécutive à la hausse du point d'indice et du SMIC (250 K€),
 - La prise en compte de la hausse du SMIC intervenue en 2022 et qui devrait se poursuivre en 2023 (35 K€),
 - La revalorisation des indices plancher des catégories C suite à la hausse du SMIC en 2022 et 2023 (liée à l'inflation) (350 K€),
- 2. Les charges de gestion courante** (prestations de services, eau, chauffage, alarme, ménage, contrôle des équipements...) augmentent de 965 K€ (+18,36 %). Ce chapitre subit de plein fouet la hausse historique des coûts de l'énergie. Ainsi, ces derniers augmentent de 1 M€, soit 149 %, entre le BP 2022 et le BP 2023. Face à cela, les services ont dû optimiser leur fonctionnement afin de permettre au budget de conserver des marges de manœuvre pour financer la section d'investissement. Outre les coûts de l'énergie les principales évolutions sont :
 - Une hausse de 72 K€ des coûts de maintenance des bâtiments compte tenu de l'inflation,
 - Une hausse, à ce stade, de 32 K€ sur le marché de restauration (+5 %) afin de tenir compte de l'inflation,
 - Une optimisation des marchés de propreté extérieur à hauteur de – 33 K€,

- Une optimisation des marchés et contrats sur le service des sports à hauteur de – 20 K€,
 - La baisse– 295 K€ sur la participation aux travaux d'enfouissement du SIERTECC (pas d'opération en 2023).
3. **Les subventions versées** augmentent de 25 K€ (7,47 %), provenant :
- De la hausse de la subvention versée au CCAS de 20 K€,
 - Du versement de la subvention exceptionnelle à la Turquie/Syrie à hauteur de 10 K€.
4. **Les charges financières** diminuent de 1 K€. Cette baisse s'explique par la stabilité de l'endettement communal.
5. **Les atténuations de produits** sont en hausse de 75 K€, il s'agit de l'inscription pour la seconde année en dépense du FPIC et de la montée en puissance de la contribution communale à ce fond de péréquation.

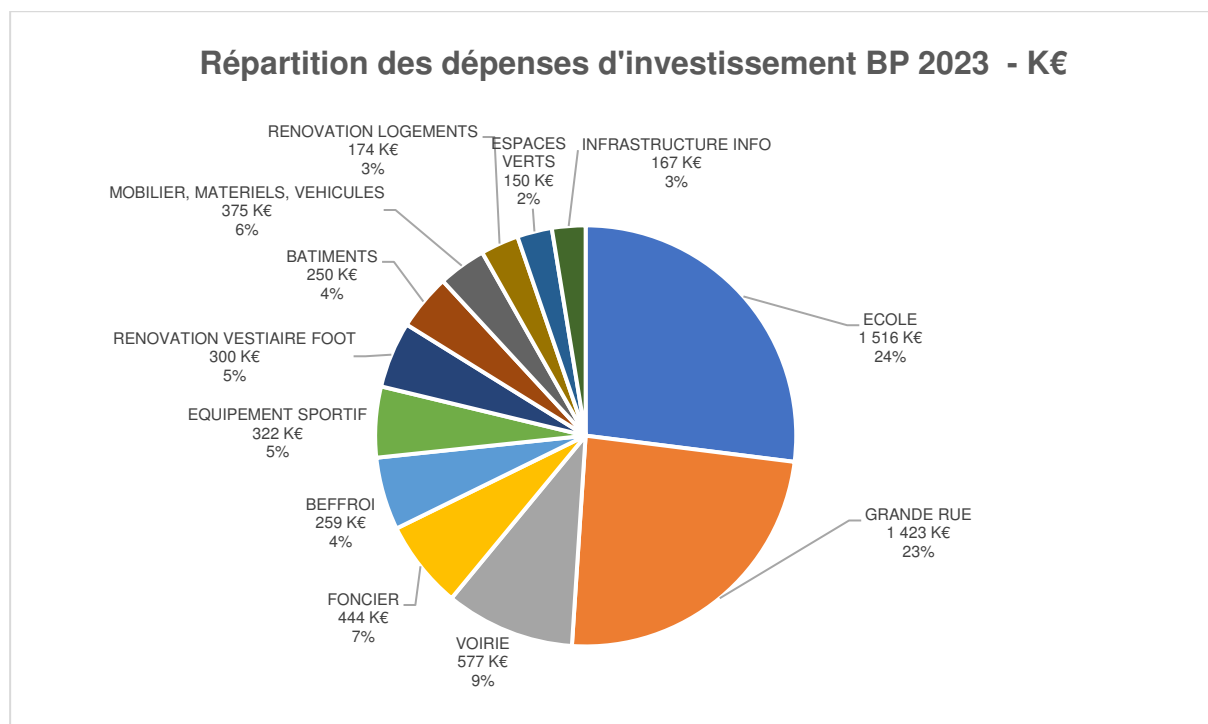
B. La section d'investissement

- **Une dynamique d'investissement maintenue malgré un contexte inédit**

Les dépenses d'investissement, hors dette, s'élèvent à 6 316 K€. Elles permettent la poursuite des grands chantiers lancés depuis 2021 ainsi que la remise à niveau des équipements municipaux. En 2023, une attention toute particulière est fixée sur les travaux d'économie d'énergie et d'amélioration du cadre de vie. Dans l'optique d'optimisation financière, les services ont budgétisé uniquement les projets pouvant être réalisés sur l'exercice. Les projets d'investissement sont les suivants :

Thème	Description	Montant
GROUPES SCOLAIRES	Rénovation des menuiseries GS Vaux Labours et Côte des Carrières, ITE GS Village, Eguerêts, le Noyer...	1 516 500 €
GRANDE RUE	Tranches 2 et 3	1 423 000 €
VOIRIE	Dont réfection Avenue des Bruzacques	577 000 €
FONCIER	Acquisition de terrains et d'une cellule commerciale	444 000 €
MOBILIERS, MATERIELS ET VEHICULES		375 000 €
EQUIPEMENT SPORTIF	Réfection stade urbain des Jouannes, réhabilitation des luminaires pôle Tennis	320 000 €
RENOVATION ANCIEN VESTIAIRE FOOT		300 000 €
PATRIMOINE PUBLIC	Dont changement de chaudières (95 K€)	250 000 €
BEFFROI	Isolation thermique et restructuration des locaux	259 300 €
RENOVATION LOGEMENTS	Rénovation logements communaux	174 000 €
INFRASTRUCTURE INFO	Ordinateurs, serveurs, téléphonie	167 000 €
LOGICIELS	Acquisition, maintenance	64 350 €
ESPACES VERTS	Végétalisation de zones minérales, création d'une aire de jeux, arrosage automatique	150 000 €
AMENAGEMENT CENTRE CULTUREL	Aménagement intérieur – isolation thermique - densification	110 000 €
ACTUALISATION MARCHES	Rénovation de l'église et construction du bâtiment archives	71 000 €
FERME ECANCOURT	Rénovation et mise en conformité des réseaux	65 000 €
VIDEOPROTECTION		50 000 €

Les principales dépenses par secteur :



Certaines dépenses sont pluriannuelles et ont été votées dans le cadre d'APCP. Il convient de les réviser et de les présenter selon les tableaux ci-dessous :

Intitulé AP/CP	Montant des AP			Montant des CP		
	AP votée	Révision 2023	Total cumulé	Crédits antérieurs 2023	Crédits nouveaux 2023	Crédits ultérieurs
Réhabilitation du Gymnase des Bruzacques	1 694 412	- 136 000	1 558 412	1 527 549,65	21 526,39	9 335,96
Réhabilitation de l'Eglise	3 000 000	0	3 000 000	1 644 708,68	742 472	612 819,32
Bâtiment archives et CTM	1 320 000	180 000	1 500 000	856 098,97	623 126,90	20 774,13
Relocalisation du périscolaire du Noyer	975 000	- 151 000	824 000	772 560,66	35 358,61	16 080,73
Travaux grande rue/Vauréal Maurecourt	3 700 000	100 000	3 800 000	1 165 090,39	2 585 337,08	49 572,53
Acquisition de surfaces commerciales	1 200 000	-800 000	400 000	0	400 000	0

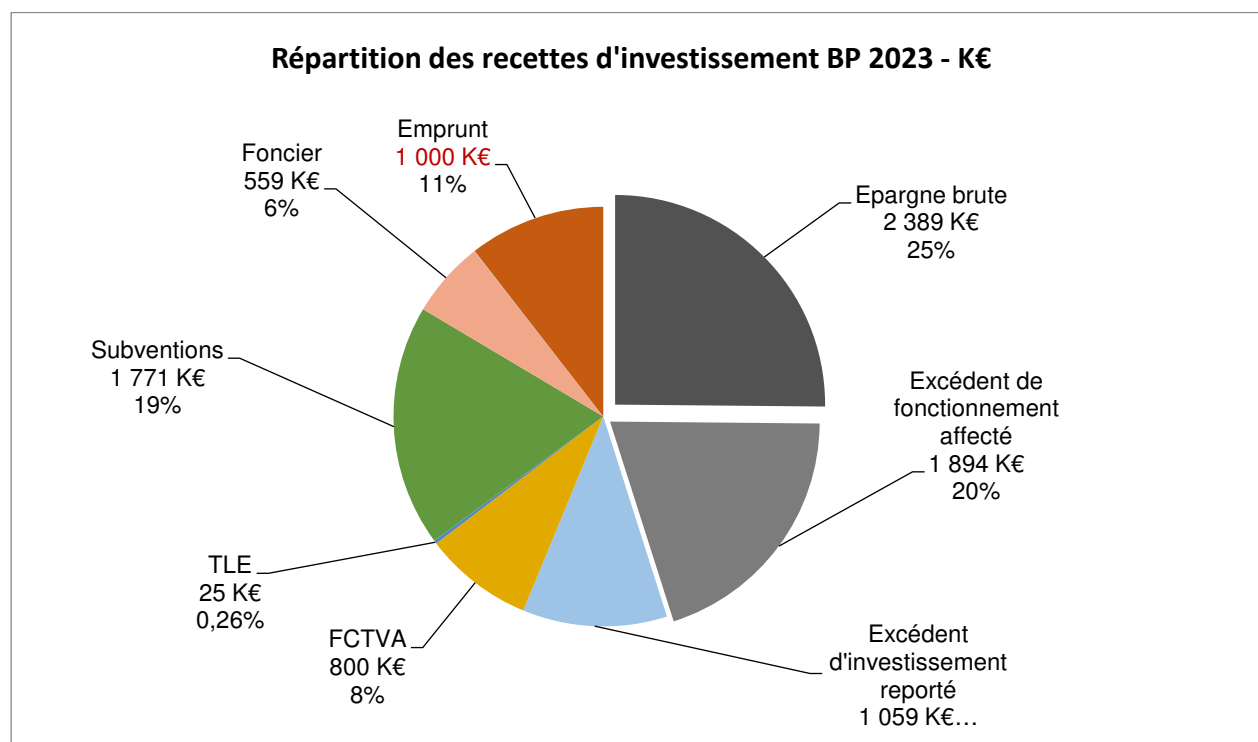
- **Composition et tendance des recettes**

Les recettes sont en hausse de 413 K€, soit 4,55 %. Cette évolution se compose de l'affectation des résultats antérieurs, de l'autofinancement et des ressources propres.

Au niveau de l'excédent d'investissement reporté, il est en diminution de 1,4 M€ du fait d'un meilleur taux de réalisation des dépenses d'investissement en 2022 par rapport à 2021.

L'autofinancement est en hausse de 19 %, soit + 686 K€.

Les opérations d'investissement sont financées majoritairement par l'épargne brute et les excédents antérieurs reportés (56 %), puis par les subventions (19 %) et le FCTVA (8 %) et enfin du foncier pour (6 %). De sorte que le recours à l'emprunt ne représente que 11 % du financement de la section. Les recettes d'investissement vont aussi permettre le financement du solde des reports déficitaire cette année à hauteur de 2 134 K€.



C. Emprunt et endettement

L'emprunt prévisionnel s'élève à 1 M€. Il ne sera sollicité qu'en fonction du besoin de financement constaté au regard des réalisations.

A noter que le niveau d'emprunt nouveau à 1 M€ est légèrement inférieur au montant prévisionnel du remboursement en capital des emprunts anciens contractés (1 050 K€). Par conséquent, la commune poursuit sa démarche volontaire de stabilisation de son encours de dette en 2023, voir un désendettement si elle ne contracte pas la totalité de l'emprunt inscrit.

Au niveau du taux d'endettement (encours de dette/ recettes réelles de fonctionnement) **le niveau communal hors reprise des résultats antérieurs est à 50 %** soit en diminution de 6 % par rapport au BP 2022 où il s'établissait à 53 %. La moyenne de la strate s'établit à 63.5 % (*données DGCL*).

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est de 5 années. Ce résultat provient principalement de la maîtrise de l'encours de dette.

EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

	BP 2022	BP 2023	Evolution 2022-2023
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 088 058	24 043 777	4,14%
Recettes fiscales	10 699 235	11 787 029	10,17%
Dotations	2 816 395	2 849 541	1,18%
Dotation communautaire	3 618 176	3 660 000	1,16%
Subventions	1 294 659	1 456 076	12,47%
Produits des services et des domaines	1 890 231	2 009 686	6,32%
Recettes financières	60	85	41,67%
Remboursement sur rémunérations	273 000	270 360	-0,97%
Recettes exceptionnelles	13 000	11 000	-15,38%
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>2 483 302</i>	<i>2 000 000</i>	-19,46%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 490 998	21 654 864	11,10%
Charges de personnel (012)	12 964 606	13 957 892	7,66%
Charges courantes (011)	5 253 582	6 218 163	18,36%
Subventions	341 400	366 900	7,47%
Frais financiers	203 000	202 000	-0,49%
Autres dépenses	597 310	642 060	7,49%
Atténuation de produits	87 000	162 000	86,21%
Dépenses exceptionnelles	34 100	80 850	137,10%
Dépenses imprévues	-	-	#DIV/0!
Provisions risques et charges	10 000	25 000	150,00%
<i>Dépenses d'ordres</i>	<i>3 597 060</i>	<i>2 388 913</i>	-33,59%
<i>Epargne brute *</i>	<i>3 597 060</i>	<i>2 388 913</i>	<i>-33,59%</i>
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>15,58%</i>	<i>9,94%</i>	<i>-36,23%</i>
<i>Epargne brute hors exceptionnel</i>	<i>3 618 160</i>	<i>2 458 763</i>	<i>-32,04%</i>
<i>Epargne nette*</i>	<i>2 632 060</i>	<i>1 338 913</i>	<i>-49,13%</i>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 086 010	9 499 374	4,55%
FCTVA	560 000	800 000	42,86%
TLE	20 000	25 000	25,00%
Subventions	1 489 957	1 770 269	18,81%
Foncier	-	558 852	
Cautionnement	-	3 000	
Emprunt	933 544	1 000 000	7,12%
Excédent d'investissement reporté	2 485 448	1 059 199	-57,38%
Excédent de fonctionnement affecté en investissement	-	1 894 141	
<i>Recettes d'ordres</i>	<i>3 597 060</i>	<i>2 388 913</i>	-33,59%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 015 402	7 365 672	4,99%
Dépenses d'investissement hors dette	6 050 402	6 315 672	4,38%
Remboursement en capital de la dette	965 000	1 050 000	8,81%
Résultat d'investissement	2 070 608	2 133 702	3,05%
Dépenses fct+inv	26 506 400	29 020 536	9,49%
Reports investissement dépenses	4 588 895	4 180 088	-8,91%
Reports investissement recettes	2 518 288	2 046 386	-18,74%
Besoin de financement investissement	2 070 608	2 133 702	3,05%

Epargne brute : Ecart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement

Epargne nette : Epargne brute – remboursement en capital de la dette

D. PRESENTATION DES INDEMNITES DES ELUS

Conformément à la loi 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et son article 93 créant l'article L2123-24-1-1 dans le CGCT et instituant que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. L'état est le suivant :

Indemnités mensuelles brutes des élus

	NOM :	Indemnités Jouy le Moutier	Indemnités CACP
Maire	FLORCZAK HERVE	3 119,70 €	1 690,72 €
Adjoint	BACHIR BENDAOUH HAMID	1 141,24 €	1 207,66 €
Adjoint	BOUKARI DON ABASSE	1 141,24 €	0,00 €
Adjoint	LAICH NAJAD	1 141,24 €	0,00 €
Adjoint	LOBRY ERIC	1 141,24 €	0,00 €
Adjoint	LOUBAR MAXIME	1 141,24 €	0,00 €
Adjoint	NAKACHE AUDREY	1 141,24 €	0,00 €
Adjoint	PERREGAUX WEYDERT JULIE CELINE	1 141,24 €	0,00 €
Adjoint	SAINT JUST CAPALITA CHRISTELLE	1 141,24 €	0,00 €
Conseiller délégué	TARTARIN MURIEL	583,70 €	0,00 €
Conseiller délégué	TOUAZI SIHAM	583,70 €	0,00 €
Conseiller délégué	CATARINO CHRISTINE	422,68 €	241,53 €
Conseiller délégué	APHAYAVONG GUERMIA	422,68 €	0,00 €
Conseiller délégué	RADOLANIRINA YAEL	422,68 €	0,00 €
